

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

~~~~~

**Date de convocation** : 4 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient Présents** : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, FORD Odile, BERGERET Sylvie, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, COLONGIN Michel, MASSIBOT Michelle, SZABO Jacques, JOUVE André et GLAZEWSKI Nathalie.

**Etaient Absents excusés** : BOUTEILLON Malorie et DUFFAU Pierre.

**Etaient Absents** : SANCHEZ DEL VALLE Rafael et CUOQ Virginie

Procuration de M. DUFFAU Pierre à Mme HILAIRE Christine et de Mme BOUTEILLON Malorie à M. GROSSET Jean-Marie.

Mme POURRAZ Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 19 Novembre 2018 est approuvé après lecture.

## **1) Bibliothèque :**

M. le Maire donne la parole à M. Francis DAYDE.

### **- Présentation du projet d'ameublement de la nouvelle Bibliothèque,**

Il présente le projet proposé par la société Bourgeaud pour l'aménagement de la future bibliothèque qui s'élève à 39 144,77 €. Suite à l'étude de la société Bourgeaud, M. Francis DAYDE précise que la bibliothèque de Grillon possède un fond très conséquent qui correspond à une ville comme Carpentras.

Mme Odile FORD demande si l'ancien mobilier sera réutilisé notamment celui qui a été fourni par cette société.

Mme Odile FORD et Mme Sylvie BERGERET estiment que ce devis est très élevé et souhaiteraient dans une optique d'économie d'étudier au maximum la réutilisation de l'ancien mobilier.

Ce dossier est surtout une base haute pour solliciter les financeurs. La commune pourra revoir à la baisse lors de la passation du marché. De plus, le Conseil Départemental a déjà annoncé n'avoir

pas de financement disponible en 2019 et propose que la commune le sollicite en 2020.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire les demandes de financement auprès du Conseil Général et la DRAC.

**- Règlement intérieur d'utilisation de la Médiathèque municipale par le public :**

M. Francis DAYDE présente le projet de règlement intérieur d'utilisation de la médiathèque de Grillon.

Mme Odile FORD demande si des tarifs ne peuvent pas être augmentés et demande si les horaires seront prévus en dehors des ouvertures pour accueillir les écoles.

Mme Mylène POURRAZ propose de faire un tarif pour les étudiants.

M. le Maire répond que le Conseil Municipal pourra revoir les tarifs notamment pour les emprunteurs hors Grillon et la commune consultera les enseignants afin de s'adapter à leurs projets.

**- Désherbage :** M. Francis DAYDE explique que la Bibliothécaire a lancé un gros travail de désherbage. La procédure de désherbage est une procédure soumise à un processus légal en raison du statut domanial des documents des bibliothèques. Le conseil municipal doit définir les conditions de ce désherbage.

Mme Odile FORD demande si l'Association du Patrimoine peut voir si certains ouvrages seraient susceptibles de les intéresser. Réponse affirmative. Les ouvrages sont disponibles en mairie.

**2) Servitudes d'utilité publique – canalisations de transport de matières dangereuses fichier SIG,**

Par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2018, des servitudes d'utilité publique (SUP) relatives aux canalisations de transport de matières dangereuses (Gaz naturel, produits pétroliers, produits chimiques) ont été instituées sur la Commune. Ces SUP doivent être annexées au document d'urbanisme par une procédure de mise à jour.

La DDT dispose de données cartographiques numériques relatives à la bande de servitude SUP1 qui peuvent être mises à la disposition de la Commune.

La mise à disposition de ces informations se fera au travers de la signature d'une convention pour encadrer leur utilisation.

Après discussion le Conseil Municipal donne à l'unanimité pouvoir au Maire pour signer cette convention.

**3) Télétransmission des Actes convention signée avec la Préfecture de Vaucluse,**

Par délibération en date du 21 mai 2013, la commune avait signé une convention avec la Préfecture pour mettre en place la télétransmission des actes administratifs (arrêtés, délibérations). Suite au changement de fournisseur de logiciel, il est nécessaire de signer un avenant stipulant le nouvel opérateur de transmission soit BERGER-LEVRAULT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve.

#### **4) Mise à disposition de matériel pédagogique à la psychologue scolaire : convention avec la Commune de Visan,**

La commune de Visan a proposé d'acquérir du matériel pédagogique pour la psychologue scolaire à la charge des 4 communes (Valréas, Visan, Richerenches et Grillon) au prorata de leur nombre d'habitants.

Il s'agit d'un logiciel WISC-V Echelle d'Intelligence de WECHSLER pour les enfants afin de permettre d'établir des diagnostics. Le coût de ce logiciel s'élève à 1 799 € soit pour la commune de Grillon 227 €. Il est nécessaire de signer une convention avec la Commune de Visan qui a commandé ce matériel.

Mme Sylvie BERGERET demande quand intervient cette psychologue sur l'école de Grillon.

M. Francis DAYDE précise qu'elle intervient à la demande des enseignants et des familles.

Mme Mylène POURRAZ demande pourquoi la CCEPPG ne prend pas en charge cette dépense intercommunale ?

Mme Christine HILAIRE explique qu'elle n'a pas cette compétence.

M. Francis DAYDE précise que l'Education Nationale devrait pourvoir à ces dépenses mais n'a pas de budget bien suffisant pour cela.

Mme Sylvie BERGERET estime, que bien qu'il s'agisse d'un petit budget, il serait intéressant d'avoir un retour sur le nombre d'enfants de Grillon qui bénéficieront de cette mesure.

Adopté à l'unanimité.

#### **5) Fondation 30 millions d'amis : nouvelle convention avec participation communale**

La Commune a signé une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec cette association. Cette convention jusqu'à aujourd'hui était gratuite. Or, le succès de cette opération ne lui permet plus de faire face financièrement aux très nombreuses demandes. Néanmoins, elle propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 une nouvelle convention avec une participation de la commune de 50 % afin de poursuivre cette action et maîtriser les populations de chats errants. Pour exemple pour une population de 50 chats le budget estimatif s'élève à 3500 € soit une participation de 1750 €. Concernant, la Commune de Grillon le nombre de chats errants s'élève à environ 10 par an soit 350 €. (50 chats ont été stérilisés la 1<sup>ère</sup> année).

M. le Maire informe qu'il vient d'apprendre que le bureau de la SPA de Grillon a été totalement renouvelé.

Approuvé à l'unanimité.

#### **6) Nomination d'un Correspondant Défense**

Afin d'assurer au sein de la Commune un relais d'informations sur la question de défense auprès du Conseil Municipal et des concitoyens de la collectivité, il convient de désigner au sein de l'assemblée un correspondant défense.

Cette personne sera le relais au plan local qui permettra d'assurer en proximité la promotion et la valorisation de l'esprit de défense.

M. Patrick MOURIER est nommé correspondant défense.

### **7) Ecole Elémentaire de Grillon : choix d'un nom**

M. Francis DAYDE explique que l'école élémentaire de Grillon n'a jamais été baptisée. Il présente les différentes propositions de l'école Elémentaire suite à une consultation des familles.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur le sujet.

Affaire à suivre...

### **8) Convention de prestations de services avec l'Association A.G.C.,**

M. le Maire propose de remettre à plus tard cette délibération.

En effet, il informe le Conseil Municipal que l'ancien Directeur de cette structure Associative est parti en août 2018. La nouvelle Directrice d'AGC a été nommée en janvier 2019. La Commune a reçu le Président et la Directrice d'AGC le 25 janvier pour un entretien cordial de présentation.

Or, suite au retrait de la Directrice du CLAE, Mme Audrey BARBIER, sans consultation de la commune, un second entretien a été demandé le 31 janvier.

Le second entretien ne s'est pas bien déroulé. La Directrice a fait comprendre qu'on lui faisait perdre son temps et que la Commune pouvait faire appel à un autre prestataire si elle n'était pas satisfaite. Elle a expliqué qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision et que Mme Audrey BARBIER ne reviendrait pas sur Grillon.

M. le Maire émet un avis très réservé compte tenu de la manière de traiter ce litige et au vu des antécédents dans la carrière de cette nouvelle Directrice.

Une rencontre avec le Maire de Valréas doit être organisée, la décision est reportée en fonction de ce qui ressortira de cette rencontre.

M. le Maire précise que la commune peut si aucun accord n'est trouvé, soit trouver un autre prestataire ou passer en régie directe.

Le calcul financier d'un passage en gestion communale peut économiser environ 10 000 €.

M. Jacques SZABO demande si Mme Audrey BARBIER a été mise à l'écart ?

M. le Maire répond qu'il n'a pas eu d'explication claire sur le sujet.

M. Francis DAYDE rappelle que la commune entretenait de bonnes relations avec l'ancien Directeur. Alors que la nouvelle Directrice n'a rien voulu entendre et la manière de faire peut-être remise en cause.

Mme Christine HILAIRE précise que cette Directrice est partie de Montauban car il s'agissait d'une ville « trop politisée » et elle aurait fait un choix de secteur rural.

Mme Mylène POURRAZ demande qui est en charge du recrutement ?

M. le Maire répond qu'une cellule de recrutement avec le bureau de l'association et la Caf avaient cette mission et que sur 20 candidats, 12 auraient été retenus.

Mme Sylvie BERGERET pense que cela peut être une opportunité pour la Commune avec une gestion directe des recrutements en local sur Grillon.

Mme Christine HILAIRE craint que les élus de Grillon n'aient plus aucun rôle dans le CLAE car toutes les décisions seront prises par AGC. (choix des agents, programme, activités etc...)

M. Francis DAYDE s'interroge sur le devenir de l'action sociale sur l'Enclave avec une structure qui fonctionne de cette manière.

M. le Maire s'inquiète car la méthode ressemble à une démarche de « liquidateur ». Il propose d'attendre d'y voir plus clair et prendre une décision au prochain conseil du 11 mars 2019.

Affaire à suivre...

### **9) Questions diverses :**

- M. Francis DAYDE annonce que la commission pour étudier les dossiers de demandes de subventions se réunira le 4 mars à 18h.

11 associations n'ont toujours pas rendu leurs demandes.

- M. le Maire rappelle que les réunions de chantier des travaux en cours ont lieu les mardis matins à 9h pour la Bibliothèque et 11h pour l'ancienne poste.

Il précise que Mme CARUANA ouvrira le 1 avril 2019.

- Mme Eliane BLANCHOIN remercie les personnes qui ont distribué les colis de Noël aux Aînés.

Le goûter des Aînés a cette année réuni peu de personnes car il y a eu beaucoup de malades.

- Mme Michelle MASSIBOT rappelle le Thé Dansant du 17 Février à la salle des Fêtes.

- M. Jacques SZABO demande si M. le Maire a reçu un courrier sur les écoulements des poulaillers MURA ?

M. le Maire répond qu'il n'a reçu aucun courrier.

- Mme Odile FORD demande la situation de l'avancement du P.L.U..

M. le Maire répond que l'urbaniste vient mercredi matin afin de faire le point.

- Mme Odile FORD suggère compte-tenu de ses absences que M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE démissionne du conseil municipal afin de laisser sa place.

M. le Maire rappelle qu'il ne reste plus qu'un an avant les prochaines élections.

- Mme Sylvie BERGERET rappelle qu'elle est très pessimiste au sujet de l'atelier de cuisine de l'Ancienne Poste. Elle souhaite que soit mentionné sur le compte rendu son opposition à ce projet.

- Mme Mylène POURRAZ demande des précisions sur l'incident du Pont en face d'Amadéo.

M. le Maire n'a pas plus d'informations sauf qu'il s'agit d'une dame en voiture et que les pompiers sont intervenus. Après, il pense que le Département s'occupe de l'affaire.

- M. André JOUVE soulève les problèmes des poids lourds qui circulent dans Grillon.

- Mme Sylvie BERGERET demande des informations sur le repreneur de l'épicerie.

M. le Maire répond qu'aujourd'hui il n'a eu aucune nouvelles....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET